

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29/03/2023

Le Conseil d'administration du Centre de Gestion s'est réuni le mercredi 29 mars 2023 à 10h30 - Immeuble HORIOPOLIS - rue du Cardinal Richaud à BORDEAUX-LAC, sous la présidence de **Monsieur Roger RECORs**, Président.

PRÉSENTS

- M. BILLOUX Roger, Conseiller municipal de PINEUILH
- Mme BOURSEAU Christiane, Maire de VIRSAC
- Mme BRISSON Sylvie, Maire de YVRAC
- M. DAIRE Christian, Maire de TOULENNE
- M. DUPRAT Christophe, Maire de SAINT AUBIN DE MÉDOC
- M. DURANT Marcel, Maire de FRONSAC
- Mme EYHERAMONNO Mauricette, Conseillère communautaire de la Communauté de communes du Fronsadais
- Mme GANTCH Chantal, Maire de SAVIGNAC DE L'ISLE
- Mme LE YONDRE Nathalie, Maire de AUDENGE
- Mme LEMAIRE Anne-Marie, Membre du Conseil d'administration du CCAS de VILLENAVE D'ORNON
- M. MANO Alain, Conseiller communautaire de la COBAN
- M. MAU Didier, Président de la Communauté de communes Médoc-Estuaire
- Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH
- M. VIANDON Christophe, Conseiller départemental
- Mme ZAMBON Josiane, Maire de SAINT LOUIS DE MONTFERRAND

REPRÉSENTÉS

- M. DELUGA François, Maire de LE TEICH (*procuration à Mme LE YONDRE*)
- M. EGRON Jean-François, Président du CCAS de CENON (*procuration à M. DAIRE*)
- M. GAZEAU Francis, Maire de CADAUJAC (*procuration à M. DURANT*)
- Mme LARRUE Marie, Maire de LANTON (*procuration à M. BILLOUX*)
- M. MINCOY Jean, Maire de CISSAC-MÉDOC (*procuration à Mme BOURSEAU*)
- M. MONTION Alain, Maire de SAINT ROMAIN LA VIRVEE (*procuration à Mme BRISSON*)
- M. PAIN Cédric, Maire de MIOS (*procuration à M. MANO*)
- M. PESCINA Jérôme, Maire de MARTIGNAS SUR JALLE (*procuration à M. RECORs*)
- M. POIGNONEC Michel, Maire-adjoint de VILLENAVE D'ORNON (*procuration à M. MAU*)
- M. SALLABERRY Emmanuel, Président du CCAS de TALENCE (*procuration à M. DUPRAT*)
- M. SIRDEY Denis, Maire-adjoint de LIBOURNE (*procuration à Mme GANTCH*)

EXCUSÉS

- Mme ANFRAY Stéphanie, Conseillère régionale
- M. ASTIER Dominique, Maire-adjoint de CENON
- Mme BOULTAM Yasmina, Conseillère régionale
- M. CHARIER Alain, Conseiller départemental
- M. DENOYELLE Stéphane, Maire de SAINT PIERRE D'AURILLAC
- Mme MOUQUET, Conseillère départementale
- Mme PALIN Karine, Maire de SOUSSANS
- M. ROBERT Fabien, Conseiller régional
- Mme SAINTOUT Michelle, Maire de SAINT ESTEPHE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme VIANDON Catherine, Conseillère municipale de SAINT GERMAIN DU PUCH

PAYEUR : M. DECROS Henri, Payeur Départemental de la Gironde.

Les délibérations de cette séance ont fait l'objet de l'envoi d'un ordre du jour le 17 mars 2023 à chaque membre du Conseil d'administration. Ordre du jour arrêté, conformément au décret régissant les centres de gestion, par le bureau en sa séance du 22 février 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/03/2023

Délibération n° DE-0010-2023

Rapporteur : **M. RECORIS**

Objet : Compte administratif 2022 - Budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine

Le Président rappelle aux membres du Conseil d'administration que ce budget annexe a été mis en œuvre dans le cadre de la coopération entre les douze centres de gestion de la région Nouvelle-Aquitaine, pour enregistrer les flux financiers des opérations liées au transfert financier du CNFPT aux centres de gestion.

Il est, depuis le 1^{er} juillet 2021, géré dans le cadre de la mise en œuvre du schéma régional de coordination, de mutualisation et de spécialisation adopté à cette date par les centres de gestion de Nouvelle-Aquitaine.

Après avoir exposé aux membres du Conseil d'administration les états détaillés de l'exécution du budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine joints en annexes, le Président leur présente les éléments du compte administratif 2022 relatif à ce budget, ainsi récapitulés :

**BUDGET ANNEXE REGIONAL
NOUVELLE-AQUITAINE**

EXECUTION DU BUDGET 2022

RESULTATS DE CLOTURE

	Résultats antérieurs reportés	Restes à réaliser	Résultats de l'exercice 2022	Résultats de clôture
Investissement	- €	- €	- €	- €
Fonctionnement	2 842 646,17 €		498 615,61 €	2 344 030,56 €
Cumul	2 842 646,17 €	- €	498 615,61 €	2 344 030,56 €

Résultat à affecter :	2 344 030,56 €
Couverture besoin de financement :	- €
Solde à affecter :	2 344 030,56 €

Ce résultat de clôture positif s'explique par :

- Des facturations par des centres de gestion hors région Nouvelle-Aquitaine qui n'ont pas encore été reçues pour des opérations de concours et examens professionnels de 2018 à 2022.
- Le transfert de ressources 2022 du CNFPT d'un montant de 1 464 036 € qui a été enregistré sur cet exercice alors que le coût des opérations 2022 sera arrêté en 2023.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/03/2023

BUDGET ANNEXE REGIONAL
NOUVELLE-AQUITAINE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

SECTION DE FONCTIONNEMENT

VUE D'ENSEMBLE

Chap.	Désignation	BP	BS	Budget	Réalisé	%
011	Charges à caractère général	4 252 778,17 €	- €	4 252 778,17 €	2 027 765,60 €	47,68%
012	Charges de personnel	53 904,00 €	- €	53 904,00 €	53 888,21 €	99,97%
65	Autres charges gestion courante	- €	- €	- €	- €	-
66	Charges financières	- €	- €	- €	- €	-
67	Charges exceptionnelles	- €	- €	- €	- €	-
68	Dotations aux amortissements	- €	- €	- €	- €	-
023	Virement à la section d'invest.	- €	- €	- €	- €	-
	TOTAL DEPENSES	4 306 682,17 €	- €	4 306 682,17 €	2 081 653,81 €	48,34%

Chap.	Désignation	BP	BS	Budget	Réalisé	%
013	Atténuation de charges	- €	- €	- €	- €	-
70	Produits des services	1 464 036,00 €	- €	1 464 036,00 €	1 464 036,00 €	100,00%
74	Dotations et participations	- €	- €	- €	21 005,32 €	-
75	Autres produits gestion courante	- €	- €	- €	- €	-
77	Produits exceptionnels	- €	- €	- €	97 996,88 €	-
79	Transfert des charges	- €	- €	- €	- €	-
002	Excédent antérieur reporté	2 842 646,17 €	- €	2 842 646,17 €	- €	-
	TOTAL RECETTES	4 306 682,17 €	- €	4 306 682,17 €	1 583 038,20 €	36,76%

SOLDE DE L'EXERCICE - 498 615,61 €

RESULTATS ANTERIEURS 2 842 646,17 €

RESULTAT CUMULE 2 344 030,56 €

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL D'ADMINISTRATION Séance du 29/03/2023

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	BP 2022	BS 2022	Crédits 2022	Réalisé 2022	%
6042	Prestations de services	4 242 078,17	0,00	4 242 078,17	2 017 128,10	47,55%
6161	Primes d'assurance	10 700,00	0,00	10 700,00	10 637,50	99,42%
617	Etudes et recherches		0,00	0,00		0,00%
	TOTAL 011 - Charges à caract. général	4 252 778,17	0,00	4 252 778,17	2 027 765,60	47,68%
621	Personnel extérieur au service	53 904,00	0,00	53 904,00	53 888,21	99,97%
	TOTAL 012 - Charges de personnel	53 904,00	0,00	53 904,00	53 888,21	99,97%
	TOTAL 65 - Autres charges gest. cour.	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL 66 - Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	-
673	Titres annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL 67 - Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL 68 - Dotations amortissements	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL 023 - Virement à sect. invest.	0,00	0,00	0,00	0,00	-
	TOTAL DEPENSES	4 306 682,17 €	- €	4 306 682,17 €	2 081 653,81 €	48,34%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Article	Désignation	BP 2022	BS 2022	Crédits 2022	Réalisé 2022	%
	TOTAL 013 - Atténuation de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	-
7086	Transfert de ressources CNFPT	1 464 036,00	0,00	1 464 036,00	1 464 036,00	100,00%
	TOTAL 70 - Produits des services	1 464 036,00	0,00	1 464 036,00	1 464 036,00	100,00%
7478	Sub. et participations autres organismes	0,00	0,00	0,00	21 005,32	
	TOTAL 74 - Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	21 005,32	-
	TOTAL 75 - Autres produits gest. cour.	0,00	0,00	0,00	0,00	-
773	Mandats annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	97 996,88	
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL 77 - Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	97 996,88	-
7911	Indemnités de sinistres	0,00	0,00	0,00	0,00	
	TOTAL 79 - Transfert des charges	0,00	0,00	0,00	0,00	-
002	Excédent antérieur reporté	2 842 646,17	0,00	2 842 646,17	0,00	
	TOTAL 002 - Excédent antérieur report.	2 842 646,17	0,00	2 842 646,17	0,00	-
	TOTAL RECETTES	4 306 682,17	0,00	4 306 682,17	1 583 038,20	36,76%

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 29/03/2023

Le Conseil d'administration, sur le rapport du Président, après en avoir délibéré hors la présence du Président, et à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOpte

- le compte administratif 2022 du budget annexe régional Nouvelle-Aquitaine et le document annexé correspondant tels qu'ils lui ont été présentés.

Le Président du Centre de Gestion,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.

Fait à BORDEAUX, le 29 mars 2023.

La secrétaire de séance,



Catherine VIANDON

Conseillère municipale de SAINT-GERMAIN-DU-PUCH



Le Président,



RECORS Roger

Maire-adjoint de CESTAS

RÉCEPTIONNÉE PAR LE REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE : **29 MARS 2023**

PUBLIÉE LE : **29 MARS 2023**